

Encadrement des prix des SAAD¹ : la Fédésap demande et justifie 5,98% d'augmentation en 2020

La Fédésap demande une prise en compte de la réalité du secteur par les pouvoirs publics

Conviée le 8 octobre pour préparer l'arrêté fixant l'encadrement des prix des SAAD pour l'année 2020, la Fédésap a rappelé sa résignation devant le constat fait en 2019. Ainsi, alors que la masse salariale d'un SAAD représente 85 à 90 % de son chiffre d'affaires, fixer un taux d'évolution des prix 2019 inférieur au taux d'évolution du SMIC, n'a pas effrayé les pouvoirs publics qui demandent pourtant aux structures d'être au rendez-vous de l'emploi, de la formation et de la qualité de service.

La Fédésap demande la suppression de cet arrêté pour les SAAD et propose a minima un mécanisme basé sur l'augmentation annuelle des dépenses en faveur des publics fragiles

Pour l'année 2020, la Fédésap propose ainsi que soit pris en compte l'ensemble des évolutions à venir : augmentation du SMIC, augmentation de l'indice des prix à la production des services, coût de l'encadrement renforcé, prise en compte de la structuration de la clientèle « *non captive* » dans un SAAD contrairement en EHPAD, la formation professionnelle... **Ces éléments structurants représenteront plus de 5,98% d'augmentation naturelle des coûts des SAAD².**

Enfin, pour l'avenir, si cet arrêté devait persister, la Fédésap propose que l'encadrement des tarifs puisse être articulé avec le taux d'évolution des dépenses en établissements et services pour personnes âgées et pour personnes handicapées prévu dans l'ONDAM³.

Rappelons enfin que cette réunion s'est tenue lors de la journée de grève des professionnel(le)s du Domicile, soutenue « *historiquement* » par les employeurs qui sacralise la difficulté croissante du secteur de l'aide et du maintien à Domicile. Les SAAD et leurs collaborateurs sont des acteurs responsables, professionnels et impliqués en faveur de la qualité des services rendus à nos concitoyens en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Il ne manque, semble-t-il, qu'à en convaincre, une fois de plus, le ministère de l'Économie et du Budget ainsi que celui de la Santé.

La Fédésap

¹ SAAD : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

² Cf. : note technique Fédésap du 8 octobre 2019

³ ONDAM : Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie

Contact presse :

Diana Mazelin | Chargée de communication

@ : dmazelin@fedesap.org

Tel. : 01 75 43 77 20